Budget Réalisé		Date : 29/06/2021	
INTITULE DE L'ACTION : CALM			
DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Caméraman		Autofinancement	
Matériel	420	Participation des porteurs de projet	450
Prestation	1050		
Montage			
Matériel	280		
Prestation	700		
		Autres financements	
Participation des personnes		*(à préciser)*	
Communication	0	CCJ	500
Assistance montage	0		
Assistance Caméra	0		
Catering	0		
		Aide demandée au PIC	**1500€**
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2450€		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL		**TOTAL**	2450€

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,…)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.